



103933 - Dire à son beau-frère : « ta soeur est répudiée »

question

Le de dire à son beau-frère: «ta soeur est répudiée» entraîne-t-il une répudiation effective?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand l'époux dit à son beau-frère: « ta soeur est répudiée » en parlant de sa propre femme c'est come s'il disait : « ma femme est répudiée ou mon épouse est répudiée » , la répudaiton devient effective. Car l'effectivité de la répudiation ne dépend pas de la présence physique de l'épouse ni du fait qu'elle entend les propos du mari. Voir la réponse donnée à la question n° [31778](#)

La répudiation ainsi prononcée vaut pour une seule répudiation et permet au mari de reprendre sa femme pendant le délai de viduité, si c'est la première ou la deuxième fois qu'il la répudie. »

Allah le sait mieux.